

OUVATON

Coopérative SA à directoire et conseil de surveillance à capital variable
Siège Social 16 bis rue d'Odessa 75014 PARIS RCS Paris 438 168 718

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 AVRIL 2016

Le trente avril deux mille seize, à 10 heures,

Les coopérateurs de la société OUVATON, société anonyme à capital variable dont le siège social est 16 bis rue d'Odessa 75 014 PARIS, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 168 718, étaient appelés, sur convocation du Directoire adressée par courrier électronique en date du 8 avril 2016, puis, en seconde convocation, le 22 avril 2015 à tenir Assemblée Générale à Paris en la mairie du 2ème arrondissement.

L'assemblée s'ouvre à 10 heures sous la présidence de Philippe Ladame, Président du Directoire. Matthieu Patout est désigné secrétaire de l'Assemblée.

Les sociétaires et le commissaire aux comptes ayant été dûment convoqués et les documents obligatoires communiqués aux sociétaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, l'assemblée est régulièrement constituée et elle peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

- Présentation du rapport moral et financier par le Président du Directoire
- Approbation des comptes 2015
- Affectation du résultat
- Quitus au Directoire et Conseil de Surveillance pour ledit exercice
- Élection des membres du Conseil de Surveillance
- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire:

- Poursuite de l'activité même si les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié de son capital social
- Pouvoirs pour formalités.

Déroulement de l'Assemblée Générale :

Il est donné lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes. Ces rapports, ainsi que les résolutions proposées au vote des sociétaires, donnent lieu à des échanges au sein de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

A 16h le scrutin est clos. 438 sociétaires y ont participé.

Résultats

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Ordinaire :

PREMIÈRE RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

403 Oui

1 Non

34 Abstention

DEUXIEME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Directoire, constate que les comptes font apparaître une perte de 19 689 € et décide de l'affecter en totalité au compte "report à nouveau", le portant à - 71 061 €. Elle décide en conséquence de fixer à 3,54 euros la valeur de remboursement des parts dont le remboursement a été demandé en 2015.

396 Oui

3 Non

39 Abstention

TROISIEME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale constate la variation du capital au 31 décembre 2015 (+ 384 €). Celui-ci s'élève à cette date à 116 560 €.

416 Oui

0 Non

22 Abstention

QUATRIEME RÉOLUTION : **ADOPTÉE**

L'Assemblée Générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, et donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès-verbal de cette Assemblée signé par le président du Conseil de surveillance ou par le secrétaire de l'Assemblée pour effectuer les formalités nécessaires.

410 Oui

2 Non

26 Abstention

Élection des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée doit pourvoir à l'élection de quatre nouveaux membres. Quatre sociétaires ont fait acte de candidature.

Résultat de l'élection au Conseil de Surveillance :

Sébastien Fauconnet (405 voix - ÉLU)

Marc Giard (405 voix - ÉLU)

Gurvan Rottier-Ripoche (405 voix - ÉLU)

Christian Weber (405 voix - ÉLU)

Abstention : 33

Assemblée délibérant comme Assemblée Générale Extraordinaire :

L'article 16 des statuts de la société prévoit que, en seconde convocation, l'Assemblée doit être composée d'au moins un cinquième des sociétaires. Ce 30 avril 2016, la société étant composée de **3928 sociétaires**, le quorum était donc de **786**.

A 16h, M. Ladame, président du Directoire de la société, constatait que le quorum requis par les statuts n'était pas atteint et que, en conséquence, l'Assemblée ne pouvait pas valablement délibérer et devait être prorogée.

À fin de nouvelle délibération, l'Assemblée des sociétaires est à nouveau convoquée le vendredi 20 mai 2016 à Guidel, sur le même ordre du jour.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le secrétaire de l'Assemblée.

Le Président de séance
Philippe Ladame

Le Secrétaire
Matthieu Patout